

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 25 mars 2025 / N° 65

Président : Mme Gabrielle Maître-Brusatin, présidente du Conseil général

Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire

Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

La présidente, **Mme Gabrielle Maître-Brusatin**, ouvre la séance à 19h30. Elle salue formellement les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse, ainsi que l'administratrice des finances, Mme Valérie Fuhrmann.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°10 du jeudi 13 mars 2025 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Laura Frund, Eric Lachat, Fabrice Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

Excusés : -

23 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Statuer sur la création de 1 EPT éducatif pour la Maison de l'Enfance sous réserve de l'approbation par le canton de l'augmentation des places d'accueil ;
5. Projet Scheulte-Recolaine – Pont de Recolaine, mesures de protection contre les crues :
 - a) Ratifier le dépassement de crédit de 224'500 frs relatif au projet Scheulte-Recolaine ;

- b) Ratifier le dépassement de crédit budgétaire de 178'500 frs relatif aux canalisations et à l'éclairage public du Pont de Recolaine ;
- 6. Nommer un membre à la Commission bourgeoise de Vicques ;
- 7. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Hafid NAJMI et de son fils Ishaq dans le cadre d'une naturalisation ordinaire ;
- 8. Communications ;

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet de la commune.

A noter 2 petites modifications ont été apportées au PV que les membres du CG ont reçu en décembre dernier. En effet un conseiller général était excusé pour cette séance, dès lors, 22 conseillers généraux avaient le droit de vote :

Au point 8 :

Décision : Par un vote à main levée, **par 20 OUI et 2 abstentions, Mme Sabahate KËRQELI est nommée à la commission de rurale de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics.**

Au point 9 :

Décision : **par 21 OUI et 1 abstention, le Conseil général octroie le droit de cité communal à Mme Gabrielle BRUSATIN.**

Le PV modifié est disponible sur le site internet de la commune et peut être envoyé aux conseillers généraux qui le désirent.

Aucune autre modification n'est demandée, **le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

3.1 Aménagement floral à Vermes

M. Martin Clerc s'avance à la tribune pour la première question :

« Notre collègue conseiller général, Maël Ruffieux, a fait plusieurs interventions pour demander un aménagement décoratif lors de la rénovation du pont à Vermes. Il a obtenu des réponses négatives de la part du Conseil communal, alors que le montant d'investissement était très faible.

Un an plus tard, je constate qu'à Vicques des aménagements floraux viennent d'être réalisés devant le centre communal et la halle de gym. Je me réjouis de voir ces espaces fleurir et j'en profite pour féliciter la créativité de notre voyer communal.

Mais il y a une injustice envers notre élu qui demandait cette même démarche à Vermes, et qui a obtenu un refus. Forcément cela crée un problème d'équité entre les villages et ce n'est pas acceptable.

Le Conseil communal a-t-il prévu également des aménagements floraux à Vermes, ainsi que dans les autres villages de notre commune ?

M. Michel Arnoux rejoint la tribune à son tour et délivre la réponse suivante :

« Je remercie Val Terbi Ensemble pour cette question qui me donne l'opportunité d'apporter quelques éléments d'information sur les travaux effectués par les voyers communaux au centre de Vicques. S'inscrivant dans une stratégie cantonale de promotion de la biodiversité, les autorités communales ont lancé une première phase de revitalisation en zone bâtie sur deux parcelles communales au centre du village de Vicques.

Les 2 parcelles choisies, propriété de la commune, ont été sélectionnées en concertation avec l'Office cantonal de l'environnement afin de lancer les premières actions d'un programme plus vaste qui englobera encore la cour de l'école primaire, laquelle fera également l'objet d'une revitalisation ultérieure.

Ces surfaces sont en cours d'aménagement par le service des travaux publics, sur le modèle du programme cantonal intitulé « Jardins vivants ». L'aménagement fait appel à des moyens relativement simples et peu coûteux. En superposant différentes strates et en créant différentes structures, on obtient un grand nombre de petites surfaces favorables à la biodiversité.

Le programme intègre également la formation des voyers à des pratiques d'entretien différenciés qui permettent à certaines surfaces de devenir favorables à la faune et à la flore locales sans nécessiter de grands investissements.

Le Conseil communal souhaite ainsi démontrer son engagement en faveur de la biodiversité en proposant un exemple de bonnes pratiques pour améliorer la qualité du paysage. Cette première étape pourra conduire à un développement ultérieur dans les autres villages de la commune, en fonction des besoins et des possibilités de financement. S'agissant des finances, on relèvera que les travaux réalisés à Vicques sont subventionnés à hauteur de 50% par l'Agglo. Le cahier des charges est strict mais l'effort en vaut la peine.

Voilà pour le côté technique. La question de ce jour laisse entendre que les aménagements de Vicques se font au détriment, à tout le moins sans tenir compte, des autres villages. La réalité est tout autre. Selon le spécialiste de l'Office cantonal de l'Environnement, que je cite, "le village-centre est plus « urbanisé », donc susceptible de bénéficier de nombreuses valorisations. En revanche, les villages de Vermes, Montsevelier et Corban, plus petits et plus ruraux, ne sont pas sujets à de grands problèmes environnementaux. Ils ne sont pas considérés comme prioritaires lors de la première partie du programme, au vu de leur petite taille et leur faible densité." Fin de citation.

Ainsi donc à la question de **M. Martin Clerc** la réponse est clairement OUI, sous réserve que les aménagements proposés s'inscrivent dans la stratégie suivie par le Conseil communal et respectent les lignes directrices cantonales en matière de biodiversité.

La position du Conseil communal n'a pas varié sur ce point. Pour preuve, le PV de la Commission d'Action sociale, séance du 24 novembre dernier (donc avant les premiers travaux), précisait déjà qu'une prairie fleurie serait aménagée à Vicques et que d'autres réalisations du même type seraient menées ultérieurement sur la commune en fonction des possibilités de financement.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Martin Clerc est satisfait de la réponse.

3.2 Douches au complexe scolaire à Corban

M. Eric Schaller souhaite interroger le Conseil communal :

« Chère Présidente, chers collègues,

Depuis des mois, les douches des vestiaires de l'école de Corban posent des soucis aux écoliers et clubs qui les utilisent. Souvent une minorité des douches sont fonctionnelles. La semaine dernière par exemple, aucune douche ne fonctionnait dans l'un des deux vestiaires, ceci malgré les nombreuses tentatives de réparation de notre concierge. Les filles sont rentrées bredouilles. Le Conseil communal peut-il me confirmer qu'un projet de remplacement des mélangeurs est en route ? »

M. Pierre Lovis répond dans ce sens :

Effectivement, les problèmes aux douches, notamment à Corban, sont connus. Plusieurs tentatives de réparations ont été vaines. Une somme de 40'000 frs a été allouée à ces travaux dans le budget 2025. Des devis ont été demandés et sont actuellement étudiés. Les travaux seront vraisemblablement effectués durant les vacances d'été.

M. Eric Schaller est satisfait.

3.3 Alternative aux patrouilleurs scolaires

M. Martin Clerc s'avance à nouveau à la tribune pour une autre question :

« Depuis la rentrée scolaire il n'y a plus de patrouilleur scolaire à Vicques. Les démarches effectuées par le Conseil communal pour retrouver une bonne âme n'ont malheureusement pas abouti. Personne ne s'est annoncé.

Étant souvent dans le centre communal, je constate que le personnel de la crèche, celui de l'UAPE, ainsi que de la cantine scolaire, vont et viennent pour accompagner les enfants à l'école. Il y a à chaque début et fin de cours un déplacement qui est fait entre le centre communal et l'école.

Ma question :

Ne serait-il pas envisageable de profiter de ces trajets pour faire traverser en même temps les enfants qui le souhaitent ? Cela serait juste un peu d'organisation à mettre en place sans que ce soit une contrainte supplémentaire pour le personnel communal. Ce serait une possibilité pour ceux qui le veulent de profiter « de monter dans le train qui part ». Le Conseil communal est-il d'accord d'étudier cette question ? Je vous remercie de votre réponse. ».

Mme Elisabeth Dennert répond en ces termes :

« Le Conseil communal a déjà étudié toutes les possibilités afin que les enfants puissent traverser la route en toute sécurité.

Il est vrai que depuis la rentrée d'août de l'année passée, nous n'avons plus de patrouilleur. Malgré les tentatives multiples de la part de la commune, de la commission du cercle scolaire et des parents, la perle rare n'a pas pu être trouvée.

La route cantonale qui traverse Vicques est très fréquentée et la sécurité des enfants qui doivent la traverser pour rentrer ou se rendre à l'école est un souci pour le Conseil communal. Il s'est donc penché sur des autres solutions afin de ralentir la circulation à cet endroit et de rendre mieux visible le passage pour piétons. La première solution proposée au canton a été refusée par celui-ci, n'étant pas dans les normes.

Actuellement, une autre proposition de la commune qui se porte sur un marquage d'un îlot avec la pose de poteaux est en examen auprès du SIN (Service des infrastructures de la RCJU). Celle-ci a de bonnes chances d'aboutir et sera réalisée rapidement si elle est acceptée.

L'avantage d'une mesure physique est qu'elle est toujours présente, contrairement à un patrouilleur qui n'est présent qu'à des moments précis.

Maintenant, pour ce qui est de la proposition que le personnel de l'UAPE ou de la cantine prenne en charge les enfants ne fréquentant pas une de ces structures, nous pouvons répondre ainsi :

Seules les personnes ayant l'autorisation de la police cantonale et ayant fréquenté un cours peuvent fonctionner comme patrouilleurs. Avec une solution où des éducateurs, du personnel de la cantine ou des enseignants feraient traverser les enfants, tous devraient disposer de cette autorisation. De plus, comment garantir la surveillance des enfants dont la personne a la responsabilité pendant ce laps de temps ? On ne peut pas les laisser jouer dans la cour sans surveillance.

Dans le détail, pour l'UAPE : Ce sont les enfants 1P/2P qui sont accompagnés par des éducateurs durant toute l'année. Cette prestation fait partie de l'encadrement que les parents paient et ne peut pas être élargie sur d'autres enfants, aussi au niveau du temps à disposition des éducateurs et pour des questions de responsabilités pour des enfants qui ne fréquentent pas l'UAPE.

Pour la cantine : Une personne seule s'occupe de la cantine scolaire, elle accompagne uniquement les 1P/2P (2 enfants actuellement). Elle ne peut pas laisser seuls tous les enfants qui arriveraient entre-temps à la cantine (ceux de Geneveret par exemple) pour faire traverser les autres qui ne fréquentent pas la cantine.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, c'est aux communes d'assumer les temps d'attente des enfants avant et après l'école pour les transports. Chez nous, ce sont les enseignants qui s'en occupent et je les en remercie au passage. Ils accompagnent aussi les 1P/2P qui prennent la poste pour Vermes. Mais ils ne sont pas non plus autorisés à faire patrouilleurs.

Des lignes pedibus comme elles existaient il n'y a pas longtemps à Vicques seraient un moyen idéal : les enfants se rendent à l'école à pied, accompagnés par un adulte, donc en toute sécurité et ça diminuerait le nombre des parents taxi qui sont une source de danger permanente pour les enfants qui viennent à l'école à pied. Mais malheureusement, il n'y a plus de ligne pedibus active actuellement. Si des parents ou grands-parents sont intéressés, je les mets volontiers en contact avec les organisateurs du pedibus.

En résumé, je peux répondre que le Conseil communal a déjà étudié les possibilités mentionnées dans la question de **M. Martin Clerc** et que la meilleure piste réalisable semble une solution physique sur la route ».

M. Martin Clerc est partiellement satisfait de la réponse.

Mme la Présidente informe de la motion « Un projet pour l'UAPE de Vicques » déposée par Mme Léna Joliat, pour le groupe Le Centre. La motion est déclarée recevable par le Bureau et sera traitée selon les dispositions du règlement.

Arrivée de Mme Laura Frund

4. Statuer sur la création de 1 EPT éducatif pour la Maison de l'Enfance sous réserve de l'approbation par le canton de l'augmentation des places d'accueil

Pour l'entrée en matière, **M. Samuel Rohrbach** s'avance à la tribune :

« Comme vous l'avez certainement appris par la presse, notre Maison de l'Enfance rencontre un succès fou. A tel point que la capacité d'accueil est mise à mal. Il est prévu une répartition des enfants fréquentant l'UAPE dans deux locaux, soit au centre communal et à l'école primaire du bas. Mais pour satisfaire toutes les demandes d'accueil, l'encadrement devra encore une fois être renforcé pour la prochaine rentrée scolaire.

Une demande de subventionnement pour 15 places supplémentaires a été adressée au canton. Si celle-ci est acceptée, nous pourrions engager du personnel pour augmenter le taux d'encadrement lors d'autres périodes où cela sera nécessaire. Si vous acceptez l'entrée en matière vous devrez vous prononcer sur la création de 1 EPT, création qui se fera uniquement si le subventionnement est octroyé par le canton. Nous avons choisi de vous le soumettre ce soir afin de pouvoir agir rapidement lorsque la réponse cantonale nous parviendra. Le Conseil communal vous invite à entrer en matière ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Permettez-moi tout d'abord de vous présenter des excuses. Dans le message qui vous était soumis en décembre pour la création d'EPT dans le cadre du budget 2025, une coquille s'est glissée par rapport aux heures d'ouverture. La crèche ouvre à 6h45 et non pas 6h30. J'ai repris cet horaire dans ma présentation et m'en excuse. L'extension dont j'ai fait part concernait les enfants qui viennent plus nombreux plus tôt ou restent plus nombreux plus tard et non pas les heures d'ouverture. Ceci clarifié, je reviens au sujet du jour.

La demande d'accueil à l'UAPE ne cesse d'augmenter. En décembre 2024, vous aviez déjà accepté la création de postes correspondant aux besoins avérés à la rentrée 2024. Néanmoins, les locaux de l'UAPE sont aujourd'hui saturés à plusieurs moments de la semaine, rendant la situation difficile, tant pour les enfants que pour le personnel encadrant. Afin d'améliorer les conditions d'accueil qui découlent de cette situation, le Conseil communal a décidé d'ouvrir un nouveau local provisoire dans le bâtiment de l'école primaire dès la rentrée 2025. Cette mesure permettra de mieux répartir les effectifs sans nécessiter d'augmentation des EPT existants.

Le Conseil communal a aussi lancé une réflexion pour un agrandissement des locaux de la Maison de l'Enfance ainsi que sur l'encadrement non éducatif.

Les parents de 21 enfants actuellement accueillis à la crèche souhaitent les inscrire à l'UAPE pour la rentrée d'août 2025. Leur accueil ne sera pas possible sans encadrement supplémentaire. Sur la base des projections effectuées par la direction, il faudrait augmenter l'encadrement lors de plusieurs moments dans la semaine. Cet encadrement supplémentaire s'élève à 1 EPT pour un coût de 95'600 frs. Ce montant est basé sur l'engagement d'un éducateur avec une certaine expérience, il n'est donc pas figé.

En parallèle une demande a été déposée auprès du canton pour l'ouverture de 15 places supplémentaires subventionnées à l'UAPE. La réponse est attendue d'ici mi-avril. L'engagement est conditionné à l'approbation par le canton des places d'accueil supplémentaires.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter la création de ce poste. Je vous remercie de votre attention ».

Mme la Présidente scrute la salle et comme la parole n'est pas demandée, propose le vote.

Décision :

Par un vote à main levée, à **l'unanimité**, le Conseil général **accepte la création de 1 EPT pour la Maison de l'Enfance sous réserve de l'approbation par le canton de l'augmentation des places d'accueil.**

5. Projet Scheulte-Recolaine – Pont de Recolaine, mesures de protection contre les crues
a) Ratifier le dépassement de crédit de 224'500 frs relatif au projet Scheulte-Recolaine
b) Ratifier le dépassement de crédit budgétaire de 178'500 frs relatif aux canalisations et à l'éclairage public du Pont de Recolaine

Mme la Présidente précise que ce point fera l'objet de deux votes séparés mais qu'il n'y aura qu'un seul débat. Pour l'entrée en matière, elle invite **M. Yvan Burri** à la tribune.

Pour l'entrée en matière, **M. Yvan Burri** s'avance à la tribune :

« Le projet Scheulte 1^{ère} partie, mené à bien après des années d'études et de travaux a pris fin et je dois dire que les réactions que j'en ai eu sont bien majoritairement positives. Suite au décompte final, des dépassements sont apparus et les compétences pour leur validation reviennent au Conseil général. Aussi, je vous demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le message du Conseil communal, ce projet est assurément un des projets phares de notre canton. Plutôt que de construire des digues et des murs pour contenir les eaux en crue, la commune a préféré l'élargissement du lit de la Scheulte et la revitalisation de secteurs clés. Les travaux menés permettent ainsi d'atteindre un double objectif : sécuritaire par l'amélioration significative de la protection des personnes et des biens contre les inondations et écologique par la renaturation de la Scheulte et du Biel de Val. Le réaménagement naturel des lits et des berges améliore également leur qualité paysagère et leur fonction sociale.

Un crédit d'investissement de 5'525'000 frs destiné à la réalisation du projet Scheulte-Recolaine a été accepté. Les principaux ouvrages ont été, pour la commune, le voûtage du Biel de Val à Recolaine et la passerelle d'Es Montes. Pour le façonnage des berges et la construction des quelques murs de protection, le chantier a été vécu comme intrusif par les riverains et on peut le comprendre. La réalisation finale est, seulement quelques années après, remarquable.

Le canton a assuré le remplacement du pont de Recolaine et la commune a été partenaire de ce chantier pour le remplacement des conduites, les aménagements routiers et les places privées ainsi que pour l'éclairage public. Dès lors, un crédit d'investissement complémentaire de 100'000 frs a été inscrit au budget 2020 pour le financement de ces travaux additionnels. La somme s'est avérée être insuffisante.

ASPECTS FINANCIERS

Le décompte final du projet a été accepté en janvier dernier par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office cantonal de l'environnement (ENV). Les subventions cumulées pour le projet dépassent 5,8 millions pour les coûts totaux de 8,7 millions (y compris les travaux menés par le SIN pour la reconstruction du pont de Recolaine et ceux entrepris par le SEVT pour le remplacement des conduites d'eau potable).

Au niveau communal, ce projet d'envergure et de grande complexité a cependant engendré des dépenses supplémentaires liées à plusieurs facteurs :

DÉPASSEMENTS LIÉS AUX MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE REVITALISATION

- **Absence de coordination initiale avec le projet SIN** : lors de l'établissement du plan de financement, le projet du canton n'était pas encore connu dans le détail et la convention SIN-Commune pour la répartition des dépenses n'avait pas été finalisée. De plus, durant le chantier, des imprévus et des complications ont un peu modifié la réalisation.
- **Acquisition et aménagement des terrains** : le prix du terrain a doublé par rapport aux prévisions (20 frs/m² au lieu de 10 frs/m²) générant un surcoût de 117'000 frs.
Les emprises projetées étaient de 11'718 m², les emprises finales sont de 13' 934 m² (+43'900 frs).
Certains achats de terrains constructibles n'avaient pas été prévus.
Les frais de notaires (+25'800 frs) n'étaient pas inclus dans le crédit d'investissement.
- **Inflation et pandémie COVID-19** : comme pour les infrastructures et le pont, la pandémie a entraîné des retards de chantier ainsi qu'une forte augmentation des coûts des matériaux.

DÉPASSEMENTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AU PONT

- **Inflation et pandémie COVID-19** : des retards de chantier et une forte augmentation des coûts des matériaux dus à la pandémie.
- **Budget sous-estimé** : Les coûts prévus étaient de 150'000 frs mais le budget demandé n'a été que de 100'000 frs, erreur difficilement explicable.
- **L'investissement initial** : le raccordement des infrastructures des travaux du pont aux autres travaux communaux effectués a été sous-estimé.

CONCLUSION

Comme expliqué auparavant, les dépassements qui vous sont soumis pour approbation, sont liés à divers facteurs, mais en aucun cas à une quelconque volonté de Conseil communal de modifier ou de s'écarter du projet de base voté par le peuple. Il convient encore de souligner que, compte tenu de la complexité du dossier, du nombre d'intervenants impliqués et du montant global du projet, le dépassement reste relativement limité. Grâce aux subventions et aux participations de tiers, la charge effective pour la commune demeure maîtrisée. Ce projet a permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de protection contre les crues, d'amélioration de la biodiversité et de modernisation des infrastructures, tout en garantissant un financement optimisé. C'est ainsi que l'Office de l'environnement l'a qualifié dans une lettre adressée aux autorités.

Je vous invite donc à accepter les dépassements de crédit et à approuver le décompte final de l'ouvrage.

PROJET SCHEULTE - RECOLAINE

SUIVI CREDIT	CREDIT	DEPENSES EFFECTIVES	DEPASSEMENT BUDGETAIRE
Ouvrages de protection Scheulte (aval)			
Revitalisation Scheulte (amont)	5'000'000	4'927'173	-72'827
Ouvrages de protection Biel de Val, voûtage Biel de Val			
Acquisitions foncières	140'000	326'176	186'176
Passerelle Es Montès	320'000	355'923	35'923
Pont de Recolaine, part communale nette (subv. déduites)	65'000	140'263	75'263
Crédit d'investissement	5'525'000	5'749'534	⇒ 224'534
Montants préfinancés	470'000	438'503	-31'498
Montant total	5'995'000	6'188'037	193'037

PONT DE RECOLAINE – INFRASTRUCTURES ROUTIERES

SUIVI CREDIT	CREDIT	DEPENSES EFFECTIVES	DEPASSEMENT BUDGETAIRE
Pont de Recolaine – Infrastructure routière			
2020			
Eclairage public		36'518	
Conduites industrielles	100'000	94'215	
Eaux usées et claires		147'778	
Montant total	100'000	278'511	⇒ 178'511

M. Joseph Zmoos est étonné d'une part que même assisté par plusieurs bureaux d'ingénieurs, il n'a pas été possible de mieux évaluer les coûts et d'autre part que les frais de notaire n'aient pas été inclus dans les coûts du projet.

M. Maël Ruffieux relève encore le coût final des infrastructures du pont, nettement plus élevé que le montant prévu.

Dans le devis du maître d'ouvrage du canton, les travaux n'étaient pas détaillés, dès lors il était très difficile de chiffrer le coût global de ces travaux. Mais il est évident que les coûts ont été sous-estimés.

M. Eric Schaller demande de quelle manière la commune assumera le financement de ce surcoût ?

La dette liée au projet Scheulte-Recolaine et au pont de Recolaine se monte à 1'286'800 frs. Les frais financiers (intérêts et amortissements) seront couverts respectivement par la taxe des eaux de surface et la taxe d'élimination et de traitement des eaux.

Mme la Présidente scrute l'assemblée et comme la parole n'est plus demandée, propose de passer aux votes.

Décisions :

Par un premier vote à main levée, **par 22 OUI et 1 NON**, le Conseil général **accepte le dépassement de crédit de 224'500 frs relatif au projet Scheulte-Recolaine.**

Par un second vote à main levée, **par 21 OUI, 1 NON et 1 ABSTENTION**, le Conseil général **accepte le dépassement de crédit budgétaire de 178'500 frs relatif aux canalisations et à l'éclairage public du Pont de Recolaine.**

6. Nommer un membre à la Commission bourgeoise de Vicques

Mme Floriane Beuret rejoint la tribune :

« Suite à la démission de M. André Chappuis de la Commission bourgeoise de Vicques, le groupe Le Centre et sympathisants a le plaisir de vous présenter la candidature de **M. Joël Charmillot** pour le remplacer.

Agé de 26 ans, M. Joël Charmillot est célibataire. Il est agriculteur et a repris l'exploitation familiale à Vicques en 2020. Il est titulaire d'un CFC agricole qu'il a obtenu après un apprentissage chez l'association Schori-Widemer à Miécourt, chez Romain Beuret et Joël Dominé tous deux à Courchapoix.

Il est également titulaire d'une formation en bûcheronnage. Monsieur Charmillot fait partie du motocross à Vicques et fait du VTT lors de ses loisirs.

Nous vous remercions de soutenir sa candidature à ce poste ».

Décision :

Par un vote à main levée, à **l'unanimité**, le Conseil général **nomme M. Joël Charmillot à la Commission bourgeoise de Vicques.**

7. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Hafid NAJMI et de son fils Ishaq dans le cadre d'une naturalisation ordinaire

M. le Maire présente la demande :

M. Hafid NAJMI est né le 4 août 1975 au Maroc et vit en Suisse depuis 2012. Depuis 2022, il réside dans la commune avec sa femme et leur fils, né le 25 juin 2022. M. NAJMI travaille comme agent de sécurité pour l'entreprise Protector sécurité depuis 2014.

Bien intégré en Suisse, et plus particulièrement dans la région, M. Hafid NAJMI souhaite obtenir la nationalité suisse. Son fils mineur est inclus dans sa demande de naturalisation.

En vue de transmettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, le Conseil communal vous recommande d'accorder le droit de cité communal à M. Hafid NAJMI et à son fils Ishaq.

Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de 525 frs plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Décision :

A l'unanimité, le Conseil général **octroie le droit de cité communal à M. Hafid NAJMI et à son fils Ishaq.** Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement à Val Terbi.

8. Communications

8.1 Délégué au Syndicat des eaux du Val Terbi

M. Yvan Burri informe que **M. Maël Ruffieux** a accepté de rejoindre l'assemblée des délégués du Syndicat et nous le remercions sincèrement pour son engagement. En effet, M. Frédéric Hanser, qui était membre

de l'assemblée des délégués est aussi employé communal. Le Syndicat ayant repris le réseau d'eau de Vermes dès le 1^{er} janvier de cette année, M. Hanser ne peut cumuler les deux fonctions.

8.2 Pique-nique estival

Mme Gabrielle Maître-Brusatin informe que le Bureau a décidé de maintenir le désormais traditionnel pique-nique estival. Il aura lieu après la séance de juin. De plus amples informations suivront ultérieurement.

Mme la Présidente scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée. Elle remercie les personnes présentes de s'être déplacées et leur donne rendez-vous le 17 juin prochain.

La séance est levée à 20h25

Vicques, le 25 mars 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Gabrielle Maître-Brusatin
Présidente

Sylvie Koller
Secrétaire